

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

vendredi 28 août 2020

RECTIFICATIF

- **Appel nominal des membres du Conseil Municipal** : Madame le Maire fait l'appel des membres du Conseil Municipal. Sont absents excusés :
 - Monsieur Dominique ANTONI
 - Monsieur Jacques BOUYGUE
 - Monsieur Sébastien MONASSIER

- **Désignation du secrétaire de séance** : Le Conseil Municipal désigne Delphine RODRIGUES secrétaire de séance.

Madame le Maire explique à l'assemblée que depuis l'envoi de la convocation nous avons reçu le renouvellement du contrat d'hébergement du site internet. Elle propose au Conseil d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal 22 juillet 2020** : Madame le Maire demande à l'assemblée si quelqu'un a des questions et /ou remarques sur le PV du dernier conseil municipal. N'ayant pas d'observations ni de remarques, le Conseil Municipal approuve le PV à l'unanimité des votants.

- **Rapport de Mme le Maire sur les décisions prises depuis la dernière séance** :

☞ **Décision concernant la passation d'un avenant au marché pour l'aménagement du bourg et de la Place d'Astorg** : Mme le Maire rappelle qu'elle était en négociation avec l'entreprise SIORAT, titulaire du marché pour les pénalités de retard et les travaux supplémentaires. Un accord a donc été trouvé :

- pénalités de retard : 10 232 ,58 € (pas de TVA sur les pénalités de retard)
- travaux supplémentaires : 10 232,58 € H.T. soit 12 279,09 € TTC.

Les travaux sont terminés et payés conformément à l'avenant. Les demandes de versement des soldes de subventions pourront être envoyées dès que le trésorier aura procédé au paiement. Nous sommes en attente du solde du bureau d'études pour finaliser le dossier et ainsi faire les demandes de versement des soldes des subventions.

☞ **Décision d'accepter un don de 50 €** : Mme le Maire indique au conseil que M. Faure, propriétaire dans le bourg, habitant Malemort, à qui nous transmettons tous les ans le Noailhac Info, afin de remercier la commune, a décidé de faire un don de 50 €. Il a précisé qu'il souhaiterait que ce don serve à l'école. Ce don est donc affecté à l'école.

- **Délégation complémentaire du conseil municipal au Maire** : Mme le Maire informe le conseil que la préfecture nous demande de préciser l'article 3 de la délibération n°2020-29 du 25 mai 2020 « décide de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ». Elle propose de détailler de la façon suivante :

- ☞ location de la salle des fêtes
- ☞ location des logements de Corrèze Habitat lorsqu'ils seront devenus propriété de la commune
- ☞ location de matériel

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Souterrain d'Orgnac** : Madame le Maire informe le conseil que la préfecture a une enveloppe de subventions à distribuer au titre de la **Dot**ation de **Soutien à l'Investissement Local 2020 (DSIL)**. Cette dotation concerne notamment le patrimoine et est à la hauteur de 80% du montant H.T des travaux. Elle précise que nous avons reçu le rapport de synthèse (ci-joint) sur les travaux de confortement et de sécurisation à réaliser au souterrain avant tout autre aménagement. Nous avons également un devis, réalisé par une entreprise spécialisée, d'un montant TTC d'environ 18 000 €, et sommes en attente d'un 2^{ème} devis. Elle vous propose de demander une subvention au titre de la DSIL 2020 pour ce projet, ces travaux n'étant pas subventionnés par ailleurs. Le financement se ferait de la façon suivante :

➤ Subvention sollicitée (80% du montant H.T des travaux) :	12 000 €
➤ Part communale (20% du montant TTC des travaux) :	6 000 €
TOTAL	18 000 € ttc

Sachant que la commune récupèrera 16,404 % de TVA l'année suivante soit 2 953 €.

Le dossier de demande de subvention doit parvenir aux services de la préfecture au plus tard le 7 septembre 2020.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Modification du nom de rue « Chemin de la Grange du Treil »** : Mme le Maire informe le conseil que M. Neyrat, propriétaire d'une maison à Haut la Côte (chemin avant le lotissement de M. Lestrade) mais habitant à Tulle, a été choqué par le nom donné à son chemin. En effet, il indique que de tout temps la maison familiale était située à Haut la Côte. Il ne comprend pas pourquoi désormais son chemin devrait s'intituler « Chemin de la Grange du Treil », la Grange du Treil se situant après Haut la Côte. Mme le Maire lui a fait une proposition de changement de dénomination et il a choisi, en accord avec son fils, et sur proposition de Mme le Maire « Impasse de Haut la Côte ». Ce choix doit être validé par le Conseil Municipal avant d'en informer la Poste et de commander la plaque.

Le conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

- **Renouvellement du contrat d'hébergement du site internet de la commune** : Mme le Maire informe le Conseil qu'il convient de renouveler le contrat d'hébergement du site internet avec la société Consonance Web à Brive pour un montant TTC annuel de 240 €. Elle profite de ce sujet pour demander qui voudrait alimenter le site, la secrétaire n'ayant pas le temps d'approfondir le sujet. Elle ne peut mettre que les informations importantes. Il faut y mettre des photos... La

commission communication pourrait se réunir pour décider ce qu'il faut ajouter. Il faudrait également se renseigner sur un contrat de maintenance que nous n'avons pas actuellement.

Le Conseil accepte à l'unanimité de renouveler le contrat d'hébergement.

- Questions diverses :

➤ **Point sur les dossiers en cours :**

☞ **VOIRIE :**

* Allée de Stolan : à chaque forte pluie, cette allée déverse sur la route et notamment dans un virage, du gravier et du sable, ce qui rend la route dangereuse. Elle appartient à une personne privée qui a été informée par courrier du problème. Pour le moment le propriétaire ne s'est pas manifesté.

* CD 38 E 2 : Mme le Maire a demandé aux services du département d'intervenir sur cette route pour l'enlèvement d'ordures ménagères sauvages au niveau du pont de Goural, et dégagement d'un gros arbre tombé en travers de la route lors du dernier orage. Cet arbre appartient à un habitant de Noailhac qui a été contacté afin qu'il dégage les tronçons coupés par le département, du fossé dans lequel les agents les ont déposés. Les tronçons de bois sont encore dans le fossé.

* Transport de bois sur les routes de Noailhac : une entreprise de transport de bois de Brive est en train de réaliser ce transport sur les routes de Noailhac. Un état des lieux avant transport a été réalisé en présence de Mickaël COUPÉ et a été très bien fait. Un état des lieux sera réalisé à la fin des travaux. Mme le Maire remercie Mickaël de s'en être occupé. L'entreprise nous a signalé que sur la route départementale 150 la route est légèrement dégradée. Nous lui avons donné les coordonnées du département et lui avons notamment signalé que cette route doit être refaite à partir du 1^{er} septembre alors que le transport de bois doit se faire jusqu'à la fin du mois de septembre. Nous lui avons conseillé de se rapprocher des services du département.

* Travaux de sécurisation de la route qui monte à Brousse au niveau de Courlat : il avait été signalé à la ComCom que cette route présentait un gros affaissement et qu'il était vraiment urgent d'y faire des travaux avant la reprise de l'école, puisque le car scolaire l'emprunte. C'est chose faite par l'entreprise POUZOL, mandatée par la ComCom. M. Christophe TERRIEUX a suivi ces travaux et Mme le Maire le remercie. La Comcom nous a informé que les travaux de la Route des Crêtes VC2 se feront les 9, 10 et 11 septembre. Une information sera mise sur PanneauPocket et le site internet.

* Haut la Côte : M. Jaladi a-t-il fait faire le nécessaire quant à l'état de la route après les travaux qu'il avait commandés ? L'entreprise

n'est pas encore intervenue. M. Mickaël COUPÉ a relancé M. JALADI. A suivre.

* La Redonde : Mme le Maire signale qu'elle a rencontré les propriétaires qui se sont engagés à retirer la barrière au plus tard le 15 septembre. Depuis cette rencontre, la barrière est ouverte en journée.

* CD 38 et convois funéraires : Mme le Maire rappelle qu'elle avait rencontré les services du département et leur avait demandé une solution sécurisante pour la traversée de la CD 38 des convois funéraires. Suite à une deuxième rencontre, le département a pris un arrêté commun avec la commune (ci-joint) précisant que la petite route rejoignant le CD 38 depuis la patte d'oie est en sens interdit, sauf convoi funéraire. Ainsi les pompes funèbres ne seront plus en infraction avec le code de la route. De plus des panneaux occultables seront installés de chaque côté du cimetière sur le CD 38 avec pose de balises lumineuses amovibles lors des convois. Les pompes funèbres seront informées des nouvelles dispositions et de ce qu'elles devront faire lors de convois. Les panneaux et balises sont à la charge de la commune pour un montant TTC de 610,32 €. Nous avons reçu le matériel et sommes en attente de son installation par les services du conseil départemental.

Nous avons relancé le département pour la pose du panneau « attention vaches » et pour mettre une réhausse sur le panneau de signalisation à l'entrée du Bourg venant de Brive afin que les agriculteurs aient une visibilité lorsqu'ils sortent de Noailhac et qu'ils regardent vers Meyssac.

☞ Compte-rendu réunions à la ComCom :

* Commission voirie : Mme le Maire informe le conseil que pour la commission voirie il y avait trop de candidats. Elle s'est donc entendue avec M. Jean-Louis MONTEIL, Maire de Ligneyrac pour que ce soit lui le représentant à la commission des communes de Ligneyrac et Noailhac, elle étant la référente de Noailhac. Donc si la commune de Noailhac a des informations ou des demandes à signaler à la ComCom concernant la voirie, elle en informe M. Monteil qui transmettra lors des réunions de la commission.

* Commission Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : même principe que pour la commission voirie sauf que ce sera l'inverse, à savoir Antoine LAMAGAT représenterait les communes de Ligneyrac et Noailhac à la commission, et M. Monteil référent de la commune de Ligneyrac. Cette dernière n'est pas encore réalisée, la réunion n'ayant pas eu lieu.

☞ Adressage : La pose des plaques de rues est faite à environ 90% (reste une quinzaine de plaques) et la distribution des numéros de rue est faite à environ 50%. N'hésitez pas à inciter vos voisins à venir chercher leurs numéros en mairie. Nous devons cependant commander une plaque de

rue pour le Chemin du Cayre ainsi que les numéros correspondants, ceux-ci ayant été oubliés dans la première commande (non commandés), ainsi que la nouvelle plaque remplaçante de la grange du treil en haut la côte. M. Joseph FELIPE LUIS prendra des photos afin d'alimenter le prochain Noailhac Info.

☞ **Urbanisme :**

* Demandes de **Certificats d'Urbanisme** : Mme le Maire informe le conseil que plusieurs demandes de CU ont été faites soit pour savoir si les terrains sont constructibles soit de simple information pour finaliser la vente (terrain DELARBRE notamment).

* Demande de **Déclarations Préalables** : Une demande de DP a été déposée par M. HERON au Foussat pour la construction d'un abri pour ses ânes. Étant dans le périmètre de l'église, les services de l'Architecte des Bâtiments de France lui demande des pièces complémentaires. L'accord n'est pas encore acquis. A suivre.

* Demande de **Permis de Construire** : Un arrêté de PC a été accordé à La Rochette d'Ornac pour une maison d'habitation, et une demande de PC est en cours sur le même secteur pour également une maison d'habitation.

* Demande de **Permis d'Aménager** : M. Guy COUPÉ par l'intermédiaire d'un géomètre a déposé une demande de PA à Cognac au-dessus du lotissement de La Doradie. Lorsque ce PA sera accordé, nous pourrons lancer les travaux de raccordement à l'électricité, et cela déblocuera les autres demandes de CU qui sont en cours dans ce secteur.

* Lotissement de La Doradie : Mme le Maire propose au conseil de consulter les habitants du lotissement afin de savoir ce qu'ils souhaiteraient pour son embellissement. Elle demande des volontaires pour organiser une réunion avec tous les intéressés. Delphine RODRIGUES a commencé à demander à ses voisins quels sont leurs souhaits. Pour le moment il ressort les points suivants :

☞ goudronner la route

☞ changer les plaques de numéros de la rue afin qu'ils soient comme ceux des autres rues.

Monsieur Antoine LAMAGAT, pense qu'il faut quand même organiser une réunion avec les intéressés. Mme RODRIGUES doit proposer des dates courant octobre. Elle signale également que les horaires d'extinction de l'éclairage public sont trop tard (2h30). Il faudra demander à Patrick POMAREL de régler l'horloge pour une extinction à minuit.

☞ **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) à la Guille** : Mme le Maire informe le conseil qu'elle et les services du SPANC de la ComCom se sont rendus à La Guille pour des problèmes de ruissellement d'eaux, qui a priori semblait venir de dysfonctionnement des assainissements

individuels et des eaux de pluie de certaines maisons. En cas d'orage ou de fortes pluies, ces eaux finissent sur la route et passent par-dessus la buse qui vient d'être posée et finissent dans le terrain d'un autre propriétaire. Les assainissements sont corrects et il faut surveiller deux vieux puits. Les services du SPANC se mettent en relation avec les propriétaires concernés afin de remédier au problème.

☞ **Tourisme** : Où en est le remplacement du panneau d'affichage à la salle des fêtes ? Mme Catherine LEJEUNE a vu des panneaux en acier galvanisé. Nous demanderons à l'entreprise d'Olivier COULIER, ferronnier métallier, s'il peut nous le faire.

Chantier collaboratif de la teullière : Christophe TERRIEUX n'a pas eu le temps de s'en occuper. A suivre.

☞ **Festivités - communication** :

* Repas des aînés : Mme le Maire informe l'assemblée que contact a été pris avec Patrick SERRAGER qui a donné tous les éléments à sa disposition qui ont été complétés par Emmanuelle BOYER. Il est décidé de ne pas faire de repas des aînés cette année en raison de la crise sanitaire. Un cadeau un peu plus conséquent sera fait aux plus de 70 ans en leur expliquant la situation. Joseph FELIPE LUIS et Delphine RODRIGUES doivent réfléchir au cadeau. La commune alloue un budget d'environ 700 euros cette année pour l'achat des cadeaux.

* Une réunion de la commission communication pour la préparation du Noailhac Info de fin d'année est fixée au 2 octobre à 20h dans la salle des fêtes..

☞ **École** :

* jeux pour l'école : prévoir de demander à l'association des parents d'élèves, à l'instituteur et aux agents dédiées à l'école ce qu'ils souhaiteraient comme jeux extérieurs pour les enfants. Décider de qui parmi les membres du conseil se charge de cette démarche (commission scolaire ?) Des propositions sont faites et seront soumises à l'instituteur et aux parents d'élèves. La commune alloue un budget d'environ 3 000 € pour l'entretien des vélos et l'achat de nouveaux jeux d'extérieur.

* Point sur la rentrée scolaire 2020 : nous avons reçu le protocole sanitaire qui précise notamment que tous les adultes doivent porter le masque, les parents d'élèves ne doivent pas rentrer dans la cour sauf les parents des élèves de petite section (mais pas dans les locaux). Les élèves peuvent se toucher, et le brassage des niveaux est autorisé. Les locaux doivent être aérés tous les matins, midi et soir et de toute façon au minimum toutes les 3 heures donc à chaque récréation. L'ATSEM peut changer les enfants en cas d'accident mais il est demandé aux parents de mettre des vêtements pratiques aux enfants.

Cette année nous comptons 19 élèves à Noailhac et 19 à Lagleygeolle.

* Transport scolaire : Mme le Maire rappelle qu'elle a interpellé le Préfet, la Région, le Président du Conseil Départemental, l'association des Maires de la Corrèze concernant l'accompagnant dans le car pour les enfants de maternelle. Actuellement, aucun texte ne prévoit quoi que ce soit quant à l'assurance et la responsabilité de cet agent. L'association des Maires a fortement conseillé les Maires concernés à **NE PAS METTRE D'AGENT DANS LE CAR tant** que ce point ne sera pas clarifié. Ceci modifie l'emploi du temps de Mmes Valette et Éhouzou. Un nouvel emploi du temps leur sera soumis le vendredi 28 août, journée de reprise pour les deux agents pour la préparation et le ménage de la salle de classe, les sanitaires, la cantine/garderie et la cour de l'école et présentation du nouveau protocole sanitaire.

* Cloche de l'école : la cloche de l'école a été rendue à la commune. Il sera demandé aux très anciens élèves s'ils se souviennent où était située la cloche. Christophe TERRIEUX la montrera à un campaniste afin de savoir comment il faudra la mettre en place, puis un devis sera demandé à Olivier COULIER.

* L'instituteur demande à ce qu'un judas soit posé à la porte d'entrée de la classe vers la cour, dans le cadre du plan vigipirate « attentat ». Monsieur Joseph FELIPE LUIS s'en charge.

☞ Gendarmerie :

* Voiture sur le bas-côté sur le CD 38 : Mme le Maire a signalé à la gendarmerie (photos à l'appui) qu'une voiture était abandonnée sur le bas-côté du CD 38 et présentait un danger. La voiture a bien été enlevée mais nous ne savons pas si ce sont les gendarmes qui sont intervenus ou non.

* Abus de confiance des personnes isolées, âgées et fragiles : Mme le Maire rappelle qu'elle avait informé la gendarmerie sur ce sujet. Ils lui ont indiqué que la personne incriminée agissait également sur d'autres communes du canton. Ils poursuivent leur enquête qui devrait finir sur le bureau du Procureur de la République. Ils ont affirmé à Mme le Maire qu'elle serait tenue au courant de l'évolution de l'enquête mais à ce jour aucune nouvelle.

☞ Station d'épuration :

* Un nouveau souci est l'apparition de sangliers dans la station d'épuration. Ils cherchent de l'eau et de la nourriture. Appel à la Fédération de Chasse puisque la société de chasse de Noailhac refuse de chasser avant le 1^{er} septembre. La fédération n'a pas de solution sauf de répandre de l'eau de cologne aux endroits de passage. Mickaël est allé avec Mme le Maire installer sur les quatre trous du grillage des palettes afin de bloquer l'accès en attendant le retour de notre agent. Le conseil municipal rappelle que la

commune octroie une subvention de 200 € chaque année à la société de chasse et trouve qu'il serait normal que cette subvention serve à l'achat de matériel pour protéger la station. Il faudra dans ce cas prévoir le débroussaillage régulier autour de la station.

* Il y a eu un problème sur le poste de relevage dans le bourg lors du dernier orage. M. Patrick POMAREL est venu sur ses congés (Mme le Maire l'en remercie) pour voir le problème et il s'avère que la pompe avait disjoncté. Mme la Maire sait maintenant ce qu'il faut faire si le problème survient de nouveau en l'absence de notre agent. Certains conseillers demandent pourquoi il n'y a pas d'alarme signalant le problème. Nous nous renseignerons sur le sujet.

☞ Cimetière :

* Alimentation en eau du nouveau cimetière : Jacques BOUYGUE n'étant pas présent ce soir, cette question sera vue au prochain conseil.

* Vente de concessions : Mme le Maire informe l'assemblée que 5 concessions, 1 cavurne bâtie, 2 cases de colombarium ont été vendus depuis le début de l'année. C'est une chose inédite à Noailhac. Il semblerait que le phénomène soit observé dans d'autres communes. Est-ce l'effet COVID 19 ? Nous avons une demande de concession dans l'ancien cimetière. Mais pas de concessions libres. Il faudrait lancer une procédure d'état d'abandon pour récupérer les concessions non entretenues. Mme le Maire demande qui voudrait bien s'en charger. Le conseil n'a pas très envie de le faire.

☞ Réunion à la sous-préfecture avec le trésorier sur le budget 2020, et notamment les deux emprunts à court terme réalisés en 2019. Mme le Maire ira donc avec le trésorier, Dominique ANTONI, commission finances, Emmanuelle BOYER secrétaire. Le conseil sera tenu au courant de la suite donnée.

☞ Ordures ménagères : Certains habitants, ainsi que le restaurateur et éventuellement les gérants, se plaignent du ramassage des ordures ménagères tous les 15 jours. En effet ce n'est pas adapté à leurs activités. En plus nous avons des dépôts sauvages au pied des containers. Jacques BOUYGUE est intervenu auprès du SIRTOM afin de trouver des solutions. Le technicien doit contacter les professionnels du tourisme pour évaluer leurs besoins et adapter le ramassage en conséquence. Dans le bourg, la colonne enterrée était défectueuse et a été réparée. A la Rougerie, un container marron supplémentaire doit être déposé.

☞ Élagage dans le bourg : courant septembre, nous ferons le point sur ce qu'il reste à faire notamment place de l'église que les travaux du PAB avaient empêchés.

➤ **Date de la prochaine réunion du conseil municipal : vendredi 6 novembre 2020 à 20h00.**

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant pas d'autres questions diverses, la séance est levée à 23h20.